

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	10.06.2020			DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 20.013
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur l'action sociale (LASoc)		
Contenu :		
Article 43, alinéa 1, alinéa 3 (nouveau)		
<sup>1</sup> L'aide matérielle fournie aux personnes majeures n'est remboursable <i>que dans l'une des situations suivantes</i> :		
...		
<sup>3</sup> <i>Les modalités de restitution sont fixées en tenant compte des capacités économiques du bénéficiaire.</i>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :